



Chers membres,

L'AAINB travaille fort pour trouver des ressources pour nos membres à travers cette période difficile.

Voici une liste des institutions financières qui fournissent une aide financière à ceux qui subissent une perte pendant cette période.

[Business Development Bank of Canada](#)

[Scotia Bank](#)

[Royal Bank Canada](#)

[CIBC](#)

[UNI / Caisse Populaire Desjardins](#)

[Bank of Montreal](#)

[Credit Union](#)

[National Bank](#)

[TD Canada Trust](#)

[HSBC](#)

[The Bank of Canada](#)

[Business Loans: Atlantic Canada Opportunities Agency](#)

(Prêts commerciaux: Agence de promotion économique du Canada Atlantique)

Sensibilisation à la fraude:

[Comment reconnaître l'hameçonnage lié à la COVID-19](#)

[Organisation mondiale de la Santé](#)

Mise à jour de Toole Peet: L'Assurance responsabilité civile Générale Toole Peet et COVID-19

Programme d'affinité aux membres de l'AAINB & COVID-19

[Mise à jour de notre partenaire d'affinité: GoodLife](#)

Gouvernement du Nouveau-Brunswick:
https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/news/news_release.2020.03.0157.html

https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/gateways/for_business/covid19.html

Gouvernement du Canada:
<https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19.html>

<https://www.canada.ca/en/services/business/maintaingrowimprovebusiness/resources-for-canadian-businesses.html>





Une mise à jour et des liens de l'ACI:

«L'ACI appuie pleinement les recommandations formulées par de nombreux conseils et associations ainsi que par les organismes de réglementation partout au Canada, selon lesquelles les membres doivent éviter les pratiques immobilières en personne, y compris la tenue ou la participation à des journées portes ouvertes.»

- Subvention salariale de 75% pour les entreprises éligibles, pour une durée maximale de 3 mois, rétroactive au 15 mars 2020. Les critères d'admissibilité à la subvention salariale doivent encore être établis, le gouvernement vise à fournir des détails supplémentaires lundi. Nous mettrons à jour les membres dès que les informations seront disponibles.
- La Banque du Canada a abaissé son objectif de taux à un jour à 0,25%.
- Report des versements de TPS et de TVH et des droits de douane pour les entreprises, y compris les travailleurs autonomes, au 30 juin 2020.
- Lancement du nouveau Compte d'entreprise d'urgence du Canada, qui accordera des prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif, afin de couvrir leurs frais d'exploitation. Le programme sera mis en œuvre par des institutions financières admissibles en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC). Le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2022 entraînera une remise de prêt de 25% (jusqu'à 10 000 \$).
- EDC garantira de nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme de trésorerie que les institutions financières accordent aux PME, jusqu'à 6,25 millions de dollars.
- Programme de cofinancement pour les PME, où la Banque de développement du Canada travaille avec des institutions financières pour cofinancer des prêts à terme aux PME pour leurs besoins opérationnels de trésorerie.

Des détails additionnels peuvent être trouvés sur les sites suivants: [Premiere ministre du Canada](#), [Ministère des finances Canada](#), [Banque du Canada](#)





Les nouvelles mesures annoncées aujourd'hui devraient compléter la Prestation canadienne d'urgence, un avantage imposable qui fournira 2 000 \$ par mois pendant un maximum de quatre mois aux travailleurs qui perdent leur revenu à la suite de la pandémie de COVID-19 et couvre les Canadiens qui ont perdu leur emploi, sont malades, mis en quarantaine ou s'occupent de quelqu'un qui est malade avec COVID-19, ainsi que des parents qui travaillent et qui doivent rester à la maison sans salaire pour s'occuper des enfants malades ou à la maison en raison de la fermeture des écoles et des garderies.

Le gouvernement a déclaré que la Prestation canadienne d'urgence s'appliquerait aux travailleurs contractuels et aux travailleurs autonomes qui ne seraient autrement pas admissibles à l'assurance-emploi. La Prestation canadienne d'urgence sera également disponible pour les travailleurs qui sont toujours employés mais ne reçoivent pas de revenu en raison de perturbations de leur situation de travail dues au COVID-19. Le nouvel avantage sera disponible sur un portail en ligne qui devrait être lancé le 6 avril, et les fonds devraient être versés dans les dix jours suivant la demande.

- [L'ACI- Les visites libres](#)
- [Une entrevue avec Jimmy Kelly de Lone Wolf Technologies, qui répond à certaines des questions les plus populaires que nous avons reçues au sujet de CREA WEBForms®](#)
- [Annonce de deux nouveaux produits de l'ACI: le magazine REAL TIME et le podcast REAL TIME;](#)
- [Vérifier l'identité des clients sans les rencontrer en personne](#)

Les périodes d'incertitude peuvent être difficiles pour certains. La chose la plus importante que vous puissiez faire maintenant est de prendre soin de vous. Si, pour une raison quelconque, vous vous sentez dépassé, il y a plusieurs ressources que nous aimerions partager avec vous:

- [Gouvernement du Canada- COVID-19 ;](#)
- [Association canadienne pour la santé mentale](#)
- [Organisation mondiale de la Santé](#)



March 28, 2020



Mise à jour de Services financiers et services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick:

Les fonctions d'octroi de licences et d'enregistrement par la FCNB se poursuivront; cependant, il peut y avoir des retards. L'ordonnance de mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick a retardé tous les permis, enregistrements, certificats et permis délivrés par la province. Cela signifie que toutes les licences immobilières valables au 16 mars 2020 resteront valables jusqu'au 31 mai 2020, à moins qu'elles ne soient suspendues par un tribunal ou par une autre autorité en vertu d'une loi de la province.

<http://fcnb.ca/FinancialConsumer.html>

L'AAINB travaille à créer une «Foire aux questions» axée sur les pratiques immobilières pendant COVID-19. Nous invitons nos membres à envoyer vos questions à communications@nbrea.ca et nous ferons de notre mieux pour y répondre dans une future section FAQ de publication. Toutes les questions envoyées resteront anonymes au public.

Pour toutes les communications de l'AAINB regardant le COVID-19, visitez le www.nbrea.ca

Nous suivons de près les nouvelles et attendons d'autres directives de l'Association canadienne de l'immeuble quant à la possibilité d'une déclaration d'état d'urgence fédéral.

Veillez garder à l'esprit que les informations changent toutes les heures et nous faisons de notre mieux pour maintenir notre site Web à jour.

